Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251215-DEL_2025_257-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage :** 03/12/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 21 33

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre, à 19 Heures 00, à la VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des fêtes – Rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
PANNETIER Jean-Claude, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
LOREE Michel, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique

Absents ayant donné pouvoir :
VASNIER Pascal donne procuration à TAILLARD Yvon
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc
KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice
BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
OBLIN Anita donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à BOUGEOT Frédéric
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane
BOURNONVILLE Noël donne procuration à HENRY Lionel
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DEWASMES Pascal

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251215-DEL_2025_257-DE

N° DEL_2025_257

Objet **Finances**

Budget principal 2025 - Annulation de la Décision modificative n°4 - Correction imputations comptable provisions emprunt CIAS

Suite à une erreur d'écritures (mandat et titre d'ordre mixte et provisions non semi-budgetaires), la Décision modificative N°4 relative à la passation de la provision pour risques de remboursement de l'emprunt par le CIAS doit être annulée.

De plus, le compte indiqué dans la délibération N° 2025_190 doit être corrigé. Le nouveau compte est le suivant : 1522 - Provisions pour risques et charges sur emprunts

Les écritures correspondantes seront passées sur l'exercice 2025,

Monsieur le Président propose de valider l'annulation de la Décision Modificative n°4 au Budget principal 2025 et de corriger l'imputation comptable de la provision.

Vu le Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Vu la délibération 2025_190 du 9 septembre 2025 qui a ouvert une provision pour risques et charges au compte 15112 pour un montant de 283 000,00€,

Vu la convention signée en 2013,

Vu la nomenclature M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la décision modificative n°4 suivante :

Décision modificative n°4 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 4 - Correction imputations chapitre provisions emprunt CIAS date de délibération : 18/11/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 042 6865 020 /FONCTSERVICES //PR (ordre)	283 000,00		
D F 68 6865 020 /FONCTSERVICES //PR		283 000,00	
D I 21 2188 OPNI 020 //PR	283 000,00		
R I 040 15112 OPFI 01 (ordre)	283 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	283 000,00	283 000,00
	Réductions		283 000,00
Recettes :	Ouvertures	283 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	283 000,00
Solde Réductions	283 000,00
Ouv. - Réd.	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251215-DEL_2025_257-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 15/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur DEWASMES Pascal

Le 15/12/2025,
Le Président,
Claude Jaouen